



MENTION D'INFORMATION

Service d'échanges sécurisés – ESPACE PRO

Afin d'améliorer les échanges entre les services médicaux de l'Assurance Maladie et les professionnels de santé, la CNAMTS met en place un service d'échanges sécurisés sur ESPACE PRO qui permet de transmettre des messages et des documents de façon dématérialisée et sécurisée.

Ces échanges peuvent comporter des informations médicales nécessaires au suivi et au traitement des dossiers des bénéficiaires. Ils s'effectuent dans des conditions de sécurité adaptées à la nature des informations.

Ce service permet à un service médical et à un professionnel de santé d'échanger de façon sécurisée des informations médicales. Il comporte des données permettant d'identifier le bénéficiaire concerné et le professionnel de santé.

Toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification des informations la concernant auprès du directeur de son organisme d'assurance maladie de rattachement. En raison de la nature des données concernées, cette demande sera transmise et traitée par le service médical de la caisse de rattachement.

Le droit d'opposition prévu par l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 ne s'applique pas au présent traitement.

La loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 s'applique à ce traitement qui a fait l'objet d'engagements de conformité au décret n° 2015-390 du 3 avril 2015, autorisant les traitements de données à caractère personnel par les organismes gestionnaires des régimes obligatoires de base de l'assurance maladie pour l'accomplissement de leurs missions d'affiliation, d'immatriculation, d'instruction des droits aux prestations et de prise en charge des soins, produits et services et au décret n°2015-391 du 3 avril 2015 relatif à l'activité des services médicaux.